

CALAO FINANCE annonce l'ouverture des souscriptions du FCPI EXPERTISE CALAO N°2 au titre de la réduction d'ISF 2016

Paris, le 20 janvier 2016

CALAO FINANCE annonce l'ouverture des souscriptions du FCPI Expertise Calao n°2, son nouveau Fonds dédié à l'investissement dans des PME innovantes françaises. L'univers d'investissement concerne les secteurs de prédilection de la société de gestion que sont l'Art de Vivre et les Activités Stratégiques. Le FCPI permet de conjuguer une allocation mutualisée dans des PME de croissance et une réduction d'ISF de 45% ainsi qu'une exonération des revenus et plus-values au terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et d'une durée de blocage minimum.

Le FCPI Expertise Calao n°2 est le second opus de la gamme "Expertise Calao", lancée par la société de gestion en 2014. Il se caractérise par une approche thématique "megatrends", notamment axée sur les PME françaises exportatrices de l'Art de Vivre, avec le digital média, le bien-être, l'e-commerce ou les loisirs, et des Activités Stratégiques avec les technologies de l'information, la cybersécurité ou l'efficacité énergétique.

Ces thématiques disposent de fondamentaux macroéconomiques favorables qui constituent des "trends" de croissance selon CALAO FINANCE. Les prises de participations du FCPI seront mixtes en actions et obligations convertible. Il est à noter que ce nouveau Fonds, agréé fin 2015, n'est pas soumis aux nouvelles règles, plus restrictives, issues de la Loi de Finance Rectificative 2015, qui concernent les Fonds agréés depuis le 1er janvier 2016.

La politique d'investissement de la société s'appuie sur deux facteurs clés de son organisation : l'interdisciplinarité de son équipe, avec des experts dédiés à chaque univers sectoriel, dont les membres sont tous investisseurs à titre personnel dans le FCPI, et son suivi actif des participations afin de contribuer à leurs développements.

Fidèle à sa politique de gestion, CALAO FINANCE n'investira pas 100% du Fonds en PME mais 90% conservant ainsi 10% de placements OPCVM mobilisables. Ceci permet, selon la société de gestion, de pouvoir mieux équilibrer l'allocation générale ou refinancer telle ou telle participation du Fonds au fil du temps. Le FCPI Expertise Calao permet d'obtenir 45% de réduction d'ISF (50% de réduction d'ISF x 90% de PME éligibles). Ainsi, CALAO FINANCE préfère arbitrer 5% de réduction d'ISF en moins pour 10% de placements mobilisables en plus, ceci pour mener une gestion plus adaptée à un placement de moyen terme.

Caractéristiques principale du FCPI Expertise Calao n°2

- Code ISIN : FR0013076049 - Accessible à partir de 1 000 €
- Durée minimum de 6 ans jusqu'à 8 ans - Frais de gestion annuel : 3,85%
- Fiscalité : 45% de réduction ISF 2016, exonération des revenus et plus-values au terme, ou 18% de réduction d'impôt sur le revenu ; en contrepartie d'un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et d'une durée de blocage minimum
- Dépositaire : BNP Paribas Securities Services. Clôture ISF : mi-juin 2016

Avertissement : Ce type de placement ne bénéficie d'aucune garantie ou protection et comporte un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et une durée de blocage minimum de 6 ans pouvant aller jusqu'à 8 ans, sauf cas légaux de déblocages anticipés. Les éléments sectoriels et statistiques ne préjugent pas de la performance des entreprises des supports d'investissement.

A propos de CALAO FINANCE

CALAO FINANCE est une société de gestion de capital investissement indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (FCPI, FIP, Conseil en investissement, FCPR/FPCI). Fondée et dirigée par Eric GAILLAT et Rodolphe HERBELIN, la société réunit une équipe d'une vingtaine de professionnels de l'investissement et d'experts sectoriels. Les fonds conseillés ou gérés par CALAO FINANCE participent au financement de près d'une cinquantaine de sociétés françaises, sur deux grands univers thématiques : l'art de vivre et le luxe d'une part, les activités stratégiques et l'efficacité énergétique de l'autre. CALAO FINANCE a reçu le Prix MORNINGSTAR "Emerging Manager Best Practices" 2014 catégorie actifs réels/capital investissement.

CALAO FINANCE (N° d'Agrément AMF : GP 10000052) - 10 rue de Copenhague 75008 Paris – Tél : 01 44 90 70 70
info@calaofinance.com